

Question orale à M. Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur les émissions d'ammoniac dues aux élevages industriels

Philippe HENRY, député

Le 11 décembre 2018

Monsieur le Ministre,

Une étude menée par des chercheurs de l'ULB a récemment démontré que les émissions mondiales d'ammoniac étaient largement sous-estimées. Ils ont en effet découvert que deux tiers des sources émettrices n'avaient jusqu'à présent pas été répertoriées, et que l'impact des sources connues était bien supérieur à celui que l'on connaissait.

Parmi les grands émetteurs d'ammoniac figurent les élevages industriels de porcs et de poulets, qui avaient déjà été pointés par une étude de Greenpeace publiée en avril 2018. Par ailleurs, les élevages wallons avaient été épinglés par le registre E-PRTR comme les plus polluants de Belgique, notamment en comparaison avec la Flandre. Interrogé sur le sujet, vous aviez indiqué avoir été surpris par les chiffres et que vous demanderiez des compléments d'information à la Région voisine pour expliquer cet écart.

Je souhaiterais vous demander de faire le point sur cette question.

- Tout d'abord, quelle est votre réaction face aux conclusions de l'étude de l'ULB ? Quelle est votre analyse de la situation wallonne des émissions d'ammoniac dues aux élevages industriels ? Avez-vous pu obtenir les éclaircissements demandés à la Flandre ?

- Vous aviez indiqué qu'une réflexion était en cours par rapport à de nouvelles mesures de réduction des émissions d'ammoniac. Qu'en est-il ? Quelles actions le Gouvernement mettra-t-il en œuvre, en concertation avec votre collègue Ministre de l'Agriculture, notamment pour ce qui concerne les procédures de permis relatifs à ce type d'exploitation ?

- Des mesures spécifiques ne devraient-elles pas également être envisagées pour les communes qui, comme Nassogne par exemple, sont particulièrement exposées à la pollution en raison de l'important nombre d'infrastructures d'élevage déjà existantes sur leur territoire et des projets conséquents supplémentaires actuellement à l'enquête publique ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Philippe Henry
Député